

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : MANAGEMENT DU COMMERCE EN VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Après le diagnostic du commerce de Bourg en Bresse réalisé par la Chambre en 2010, la Chambre et la Ville ont mis en œuvre un Manager du Commerce, à l'image des opérations partenariales que la Chambre monte et accompagne sur les pôles commerciaux de l'Ain depuis de nombreuses années.

Compte-tenu de l'importance commerciale de la ville chef-lieu, de la configuration spécifique du pôle commercial, et de la nécessité de couvrir par avance le risque de ne pas obtenir ou tardivement des cofinancements extérieurs, dont notamment le FISAC, la Chambre a décidé d'augmenter sa participation de manière exceptionnelle sous forme de couverture du risque d'absence d'autres financements.

La Chambre aura ainsi contribué pour un montant de 60 000 € sur les trois années de cette opération, soit près de 50 % du coût du poste.

A l'échéance de la convention, le Bureau a constaté que si un travail important a effectivement été réalisé, il restait encore beaucoup à faire pour fédérer suffisamment les commerces, pour dégager des moyens de communication importants et faire émerger des équipes volontaires et représentatives des quartiers et zones commerçantes de la ville.

Aussi, le Bureau a répondu favorablement à la proposition de la Ville de poursuivre cette opération avec une nouvelle convention renouvelable, tenant compte des contraintes et des règles de fonctionnement de la Chambre.

Après recherche de financements complémentaires et en accord avec la Ville de Bourg, la participation de la Chambre serait ainsi ramenée à 10 000 € par an.

Le Bureau vous propose de valider le principe de cette nouvelle convention et d'autoriser le Président à la signer.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, valide le principe de la nouvelle convention de management de centre-ville de Bourg-en-Bresse selon les conditions exposées ci-dessus et autorise le Président à signer cette nouvelle convention entre la CCI de l'Ain et la Ville de Bourg-en-Bresse

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président